

Dijon. 15 Mai 1898.

Bon bon cher ami,

je n'ai pas trouvé le temps ces derniers jours de m'occuper de la question posée par le correspondant de Blondel. je l'ai examinée bien, et encore ne suis-je y répondre aujourd'hui qu'à la hâte.

je ne réponds pas directement à Blondel parce que je ne sais si j'ai parfaitement saisi le point qui m'était soumis. je crains quelque malentendu. En tant que vous me parlez dans votre lettre de la rectification d'erreurs matérielles dans une loi par l'interprétation privée et la pratique judiciaire, il me semble que la lettre de M. von Scholz pose une question assez difficile, ^{bien que vous assurément} qui est celle de savoir si l'on admettait en France pour rectifier officiellement et législativement.

une cour légale, des procédures plus
simples que celle d'une loi interprétative,
tel par exemple que des déclarations
parlementaires sans forme (formlosen
Erklärungen), vote d'ordre du jour motivé, etc.

Cette dernière question, toute de procédure
parlementaire, sort absolument de mon
domaine et de ma compétence. Je n'ai
donc que très-peu de chose à dire à
son sujet.

L'autre, celle que pose votre lettre,
renvaut davantage dans mon ordre
d'études. Toutefois je dois dire que
jusqu'ici je l'ai traitée de mon côté,
comme tout ce qui se rattache même
indirectement à la critique et à la correction
des textes, parce que ce côté de ma
question générale me paraît assez peu
intéressant et n'avoir pas grande
portée pratique dans l'état actuel de
notre législation française. En tout cas, je
peux facilement vous communiquer quelques
documents de jurisprudence recueillis sur ce
point, si l'aide de mes notes,

Sans le doute on y voit sur ce que
je puis lui faire pour répondre au
desir de Blondel (car peut-être en
sursous on la question posée plus
que n'en communique la lettre allemande)
je vous le rédige une petite note
ou j'indique simplement ce que je vois
sur les deux questions et je vous
l'achève avec la lettre de demander.
Si vous jugez que je ne réponds pas
à ce qu'on me demandait, vous n'avez
qu'à détruire le papier. Et, au contraire,
vous y découvrez au moins un embryon
des renseignements sollicités, vous la
ferez tenir à Blondel avec la lettre initiale.
Et, en tout cas, merci.

Mon cours complémentaire de droit
international privé, qui est à deux
heures par semaine en ce semestre, me
prend le meilleur de mon temps et
m'assomme à tous points de vue. Il est
tout juste si je puis mettre une dernière
main à mon 9^{ème} article sur la méthode
juridique. Et pourtant, c'est le moyen
le plus important de mon étude, celui où

j'ai abordé des questions de fond et en grande
partie, j'ai des nouvelles. j'y brûle un peu
mes vaisseaux, et j'aurai grand besoin
d'avoir votre avis, quand le numéro sera
paru. Le sera pour la mi-juin, j'y pense.

A ce propos, Banti, qui a lu le deux
premiers articles parus, revient à la charge pour
que je n'apporte mon travail à sa collection,
malgré la publication commencée dans la
Revue bourguignonne. Je me propose de lui
répondre, en crédit, une partie de l'ensemble et
il suppose que, dans ces conditions, son éditeur
accepterait de faire la publication en bloc. —
Si la chose pouvait aller ainsi, j'en serais assez
disposé à accepter la proposition, parce que j'
prévois, à peu près maintenant, que j'aurais
les développements, proportionnés
mon travail des développements, proportionnés
au reste, dans la Revue (à paraître en Décembre),
de la Revue bourguignonne (à paraître en Décembre),
ou après cela, la Revue changera d'éditeur,
c'est presque sûr. Et j'en suis sûr surtout que j'
pourrai tirer à part, je prévois surtout que j'
manquerais de temps pour publier l'étude d'ici
Novembre, me servant un peu plus et n'ayant
pas le droit de passer toutes mes vacances à l'étranger,
— je vous parle de cela, parce que vous avez bien
voulu me promettre à peu près une feuille de titre
sans que j'y commençais par réserva votre assentiment
avant de donner les manuscrits à l'éditeur de la Revue.
En tout cas, il me sera précieux d'avoir votre avis
pour répondre à Banti.

Adieu mon cher ami, dont en la chose, moi, j'y pense.
Avec amour en des brambilles d'enfant au retour de
various. Mais c'est à peu près fini. Respect à
Madame Salicrú et mille bonnes amitiés pour vous.
Fr. Geny

7
111



Monsieur R. Salicrú,

Professeur à la Faculté de Droit.

10 bis, rue du Pré-aux-clercs.

Paris.

